

Dans les Deux-Sèvres, du maïs bio contaminé à 35 kilomètres de distance

LE MONDE | 12.05.08 | 14h33 • Mis à jour le 12.05.08 | 14h33

NIORT CORRESPONDANCE

Deux agriculteurs spécialisés dans la culture de maïs alimentaire biologique, Julien Veillat et son père Christian, dont l'exploitation est située à Villiers-en-Plaine, dans les Deux-Sèvres, ont déposé une plainte à la gendarmerie locale. Leur production a en effet été contaminée par des gènes de maïs transgénique, alors que les parcelles de maïs OGM les plus proches sont officiellement distantes de plus de 35 kilomètres de leurs champs...

Les OGM n'inquiétaient pas vraiment les deux agriculteurs jusqu'à ce qu'une analyse de routine, effectuée par la Coopérative régionale d'agriculture biologique (Corab), révèle une contamination de leur maïs par dissémination de maïs transgénique dans l'environnement.

Cette affaire intervient en plein examen parlementaire de la loi sur les OGM. La députée socialiste des Deux-Sèvres, Delphine Batho, l'a d'ailleurs évoquée à la tribune de l'Assemblée nationale pour dénoncer les dangers des plantes transgéniques et l'absence de garanties entourant la culture de celles-ci.

La région Poitou-Charentes, présidée par Ségolène Royal, s'est toujours montrée hostile à la culture des OGM en plein champ et soutient la plainte des deux agriculteurs. Ceux-ci ont demandé à l'Etat une indemnisation à la hauteur du préjudice qu'ils estiment avoir subi. En l'absence de réponse, ils envisagent de saisir la justice. La Corab et la région Poitou-Charentes ont annoncé leur intention de se porter partie civile.

Julien et Christian Veillat risquent de voir leur production de maïs alimentaire déclassée : avec cette contamination, plus question de bénéficier du label "bio". Et à l'heure actuelle, aucune compagnie d'assurances ne souhaite assurer le risque de contamination par les OGM. Les deux agriculteurs veulent que leur droit à l'indemnisation soit reconnu et souhaitent que leur affaire entraîne une prise de conscience du monde agricole sur les dangers représentés par la culture des OGM en plein champ. Pour les défendre, ils ont choisi une équipe d'avocats spécialisés : le cabinet Huglo-Lepage, de l'ancien ministre de l'environnement Corinne Lepage.

Serge Morin, vice-président (Verts) de la région Poitou-Charentes, a rappelé que M^{me} Royal souhaitait *"que l'Etat revoie ses procédures, l'arrêt des cultures OGM en plein champ, que les agriculteurs victimes soient indemnisés et que soit prise en compte la suspicion risquant d'affecter certains produits, comme le beurre d'Echiré, reconnu mondialement, la parcelle concernée étant située sur le territoire de cette commune"*.

Gérard Curé

Article paru dans l'édition du 13.05.08